

N°DEL146-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **DIX-HUIT** du mois de **NOVEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE NOVEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENault Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. ARRAS Alexis
Mme LABARCHEDE Martine
Mme PEYSALLE Florence

Donne pouvoir à :

M. BENALIA BROUCH Amine
Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance
Mme DEDIEU Martine

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – Mme PEYSALLE Florence – M. LAVIELLE Jean – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PÉDUCASSE

OBJET : FINANCES / COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT / RENOUVELLEMENT DE LIGNES DE TRESORERIE POUR LES BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2021

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la consultation lancée le 9 octobre 2020 auprès des établissements bancaires,

Vu l'analyse des offres reçues,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax fait régulièrement usage de lignes de trésorerie pour faire face à ses besoins ponctuels de fonds.

En 2020, l'ouverture de budgets annexes dédiés à l'exercice des compétences eau potable et assainissement, services publics industriels et commerciaux nécessitant une gestion indépendante de leur trésorerie, a amené le Grand Dax à mettre en place deux lignes de trésorerie, respectivement de deux millions d'euros pour le budget annexe « assainissement » et d'un million d'euros pour le budget annexe « eau potable », afin de faire face aux besoins de liquidités de ces derniers.

Pour 2021, les deux lignes de trésorerie vont être renouvelées pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021 à hauteur d'un million d'euros pour le budget annexe « assainissement » et de cinq cents mille euros pour le budget annexe « eau potable ».

Après analyse des offres reçues, l'offre de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes est la mieux disante.

Les conditions de ces deux lignes de trésorerie proposées par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes sont les suivantes :

Prêteur	Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charentes
Durée maximum	12 mois maximum
Taux	€STR + 0,32% <i>Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.</i>
Base de calcul des intérêts	exact/360 jours
Païement des intérêts	Chaque mois civil par débit d'office
Process de traitement	Tirage : crédit d'office / Remboursement : débit d'office
Demandes de tirage et de remboursement	J+1 après saisie de la demande en J entre 7h00 et 16h30 heures, J+2 si saisie en J entre 16h30 et 21h00.
Montant minimum des tirages et remboursements	Néant
Commission d'engagement	0,05% du montant du contrat, prélevée en une seule fois.
Commission de non utilisation	Néant
Autres frais	Néant
Gestion internet	Ligne de trésorerie interactive (LTI)

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la conclusion de deux contrats de ligne de trésorerie de respectivement d'un million d'euros maximum pour le budget annexe « assainissement » et cinq cents mille euros maximum pour le budget annexe « eau potable » avec la Caisse d'épargne Aquitaine Poitou Charentes, aux conditions susvisées.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 novembre 2020

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.



